

REUNION ORDINAIRE DU 09/04/2015

- 1 – Approbation procès-verbal séance du 22/02/2015
- 2 – Approbation compte de gestion et compte administratif 2014 service des eaux
- 3– Travaux eau et assainissement et financement
- 4– Vote Budget primitif 2015 service des eaux
- 5 – Approbation compte gestion et compte administratif 2014 commune
- 6 – Subventions associations 2015
- 7 – Travaux commune 2015 et financement
- 8 – Vote budget primitif 2015 commune et taux d'imposition 2015
- 9 – Participation transport scolaire 2015/2016
- 10 – Adhésion groupement de commandes pour l'élaboration des agendas d'accessibilité programmés (Ad'Ap)
- 11 – Désignation des délégués à la commission d'appel d'offre de la CCTGV
- 12 – DPU parcelle B 1002
- 13 – Vente livres « Montauban » / « Inondations »
- 14 – Affectation nom berges du Tarn et place de l'église
- 15 – Questions diverses

Le neuf avril deux mille quinze à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de REYNIES, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Claude VIGOUROUX, Maire.

Présents : M. COGOREUX Michel, DABOUST Gérard, M. DECROS Olivier, M. FAVAREL David, Mme JEANNERET Vanessa, M. LAFON Guillaume, M. POMMIER Baptiste, M. PUJOL Christian, M. SOUBIE Benoît, Mme TORRES-TEQUI Nathalie, M. VILIARE Pierre.

Absents excusés :

Mme DUFOUR Claire (procuration M. VIGOUROUX Claude)
M. VERMEIRE Jean-Michel (procuration M. DABOUST Gérard)
Mme GUY Véronique (procuration M. LAFON Guillaume)

I – APPROBATION PROCES VERBAL SEANCE DU 22/02/2015

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

II – APPROBATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014 SERVICE DES EAUX

Le compte administratif 2014 du service des eaux, en concordance avec le compte de gestion de M. le Percepteur, fait apparaître :

- en investissement, un excédent global de : 54.959.78 €
- en fonctionnement, un déficit global de : - 5.154.50 €

Soit un excédent total de : 49.805.28 €

EXPLOITATION			
DEPENSES			
		BUDGETISE (€)	REALISE (€)
011	Charges à caractère général	41 155.00 €	40 674.89 €
022	Dépenses imprévues	2 000.00 €	0.00 €
042	Opérations ordre entre sections	22 670.00 €	22 669.20 €
66	Charges financières	7 696.00 €	7695.50 €
67	Charges exceptionnelles	499.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES		74 020.00 €	71 039.59 €
RECETTES			
002	Excédent antérieur reporté	10 711.00 €	-
042	Opérations d'ordre entre section	6 554.00 €	6 554.00 €
70	Vente prod., prest. Service	52 880.00 €	48 619.41 €
74	Subventions d'exploitation	3 875.00 €	0.00 €
TOTAL RECETTES		74 020.00 €	55 173.41 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
		BUDGETISE (€)	REALISE (€)
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	70 073.00 €	-
040	Opérations d'ordre entre section	6 554.00 €	6 554.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	16 615.00€	12 414.24 €
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00 €	3 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	47 000.00 €	5 982.00 €
23	Immobilisations en cours	9 741.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES		152 983.00 €	27 950.24 €
RECETTES			
040	Opérations ordre entre section	22 670.00 €	22 669.20 €
10	Dotations fonds divers réserves	93 299.00 €	93 299.28 €
13	Subventions d'investissement	37 014.00 €	37 014.32 €
TOTAL RECETTES		152 983.00 €	152 982.80 €

Le compte de gestion et le compte administratif 2014 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur FAVAREL David et Mme JEANNERET Vanessa, absents à ce stade du conseil municipal, n'ont pas pris part au vote.

III – TRAVAUX EAU ET ASSAINISSEMENT ET FINANCEMENT

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que les travaux Rue Clémenceau (réseau assainissement et eau potable) y compris honoraires seront réalisés conformément à la délibération du 13/11/2014 (estimés à 592 572 €)

Il propose ensuite de réaliser les travaux suivants :

- Pose de tabourets (estimés à 16 620 €)
- Réalisation réseau impasse du pêcheur (estimés à 62 520 €)

Total estimé à 656.000 €

Ces travaux pourront être financés, notamment, par emprunt, subventions Conseil Général et Agence de l'Eau Adour Garonne et par une augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ce dernier point.

TARIF EAU (DEL2015 13)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 14/12/2011 (DEL2011_50) le conseil municipal a décidé d'augmenter la part variable facturée aux abonnés suivant le coefficient d'indexation identique à celui pratiqué par VEOLIA Eau, délégataire de service public, soit 1.0248 et de ne pas augmenter la part fixe.

Ainsi, les tarifs applicables à compter du 01/01/2012 sont les suivants :

- Part variable : 0.598 le m3 H T indexé soit 0.622 € HT à ce jour
- Part fixe : 3.10 € par semestre HT

Monsieur le Maire indique que des travaux importants doivent être réalisés sur le réseau d'eau potable, il est donc nécessaire d'augmenter ces tarifs. Il propose de ne plus pratiquer l'augmentation conformément au coefficient d'indexation pratiqué par VEOLIA Eau mais de fixer les nouveaux tarifs comme suit à compter du 01/07/2015 :

- Part variable : 0.933 € HT le m3
- Part fixe semestrielle : 4.65 € HT (9.30 € HT par an)

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (1 contre), décident de fixer les nouveaux tarifs de l'eau comme suit à compter du 01/07/2015 :

- Part variable : 0.933 € HT le m3
- Part fixe semestrielle : 4.65 € HT (9.30 € HT par an)

TARIF ASSAINISSEMENT (DEL2015 14)

Monsieur le Maire rappelle que suivant délibération du conseil municipal en date du 22/11/2012 (DEL 2012_36) le montant de la taxe assainissement (part variable) s'élève à 0.80 € le m3 et celui de la prime fixe à 45 € par semestre (90 € par an).

Ces dispositions sont applicables aux abonnés raccordés et raccordables et recouvrables par VEOLIA Eau, délégataire de service public.

Monsieur le Maire indique ensuite que des travaux importants doivent être réalisés sur le réseau assainissement et qu'il est donc nécessaire de revoir ces tarifs.

Il propose de fixer les nouveaux tarifs comme suit à compter du 01/07/2015 :

- Taxe assainissement (part variable) : 1.20 € le m3
- Prime fixe semestrielle : 47 € (soit 94 € par an)

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (1 contre), décident de fixer les nouveaux tarifs ainsi à compter du 01/07/2015 :

- Taxe assainissement (part variable) : 1.20 € le m3
- Prime fixe semestrielle : 47 € (soit 94 € par an)

IV – VOTE BUDGET PRIMITIF 2015 SERVICE DES EAUX

<u>EXPLOITATION</u>			
<u>DEPENSES</u>			
		<u>PROPOSE</u>	<u>VOTE</u>
002	Déficit antérieur reporté (fonc)	5 155.00 €	5 155.00 €
011	Charges à caractère général	22 603.00 €	22 603.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	22 717.00 €	22 717.00 €
65	Autres charges gestion courante	800.00 €	800.00 €
66	Charges financières	7 079.00 €	7 079.00 €
<u>TOTAL</u>		58 354.00 €	58 354.00 €
<u>DEPENSES</u>			
<u>RECETTES</u>			
042	Opérations d'ordre entre section	6 554.00 €	6 554.00 €
70	Vente prod., prest. Service	48 000.00 €	48 000.00 €
74	Subventions d'exploitation	3 800.00 €	3 800.00 €
<u>TOTAL</u>		58 354.00 €	58 354.00 €
<u>RECETTES</u>			

<u>INVESTISSEMENT</u>			
<u>DEPENSES</u>			
		<u>PROPOSE</u>	<u>VOTE</u>
040	Opérations d'ordre entre section	6 554.00 €	6 554.00 €
041	Opérations patrimoniales	18 607.00 €	18 607.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	17 204.00 €	17 204.00 €
20	Immobilisations incorporelles	4 000.00 €	4 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	656 000.00 €	656 000.00 €
<u>TOTAL</u>		702 365.00 €	702 365.00 €
<u>DEPENSES</u>			
<u>RECETTES</u>			
		<u>PROPOSE</u>	<u>VOTE</u>
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	54 959.00 €	54 959.00 €
040	Opérations ordre entre section	22 717.00 €	22 717.00 €
041	Opérations patrimoniales	18 607.00 €	18 607.00 €
10	Dotations fonds divers réserves	10 500.00 €	10 500.00 €
13	Subventions d'investissement	37 214.00 €	37 214.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	539 761.00 €	539 761.00 €
27	Autres immos financières	18 607.00 €	18 607.00 €
<u>TOTAL</u>		702 365.00 €	702 365.00 €
<u>RECETTES</u>			

Budget approuvé à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT SERVICE DES EAUX 2014

Pour 2014, le conseil municipal constate un déficit de fonctionnement de 5.54.50 €. Aucune affectation de résultat possible en investissement.

V – APPROBATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE

Le compte administratif 2014 de la commune, en concordance avec le compte de gestion de M. le Percepteur, fait apparaître :

- en investissement, un excédent global de : 251 382.15 €
- en fonctionnement, un excédent global de : 343 110.54 €

Soit un excédent total de : 594 492.69 €

<u>EXPLOITATION</u>			
<u>DEPENSES</u>		<u>BUDGETISE (€)</u>	<u>REALISE (€)</u>
011	Charges à caractère général	517 813.93 €	245 054.42 €
012	Charges de personnel	341 750.00 €	307 085.96 €
014	Atténuation de produits	53 000.00 €	51 296.00 €
023	Virement section investissement	6 200.00 €	6 200.00 €
65	Autres charges gestion courante	66 270.00 €	59 475.83 €
66	Charges financières	2 629.00 €	2 628.86 €
67	Charges exceptionnelles	100.00 €	0.00 €
TOTAL		987 762.93 €	665 541.07 €
DEPENSES			
<u>RECETTES</u>			
002	Excédent antérieur reporté	343 669.93 €	0.00 €
013	Atténuation de charges	850.00 €	172.80 €
042	Opérations d'ordre entre section	6 200.00 €	6 144.64 €
70	Produits des services	51 340.00 €	53 323.74 €
73	Impôts et taxes	339 354.00 €	342 526.00 €
74	Dotations et participations	221 349.00 €	235 990.35 €
75	Autres produits gestion courante	25 000.00 €	26 292.61 €
76	Produits financiers	0.00 €	13.57 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	517.67 €
TOTAL		987 762.93 €	664 981.38 €
RECETTES			

<u>INVESTISSEMENT</u>			
<u>DEPENSES</u>		<u>BUDGETISE (€)</u>	<u>REALISE (€)</u>
040	Opérations d'ordre entre section	6 200.00 €	6 144.64 €
041	Opérations patrimoniales	30 630.00 €	30 629.04 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 594.00 €	4 977.78 €
21	Immobilisations corporelles	321 115.00 €	17 772.84 €
23	Immobilisation en cours	90 000.00 €	0.00 €
TOTAL		454 539.00 €	59 524.30 €
DEPENSES			

RECETTES			
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	182 250.00 €	0.00 €
021	Virement de la section de fonc.	6 200.00 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	30 630.00 €	30 629.04 €
10	Dotations fonds divers réser	4 299.00 €	7 147.38 €
13	Subventions d'investissement	9 160.00 €	486.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	222 000.00 €	90 393.50 €
TOTAL		454 539.00 €	128 655.92 €
RECETTES			

Le compte de gestion et le compte administratif 2014 sont approuvés à l'unanimité.

VI – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2015

Les modalités d'attribution sont modifiées comme suit :

Subvention de base annuelle minimum par association fixée à 150 € qui s'accompagne d'une majoration exceptionnelle pour 2015.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

NOM DES ASSOCIATIONS	2015
ANCIENS COMBATTANTS	200.00 €
REYNIES XV	3 000.00 €
JOYEUSE PETANQUE REYNIES	150.00 €
GYMNASTIQUE REYNIESIENNE	200.00 €
LES POUMPILHS REYNIESIENS	200.00 €
ACCA (chasse)	700.00 €
REYNIES EN FETES	6 160.00 € (dont 660.00€ de subvention exceptionnelle)
L'OUSTAL DES AMICS	300.00 €
ENSEMBLE VOCAL REYNIES	400.00 €
REYNIES COUTURE	185.00 €
EXPRESSION DE L'ART	150.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	660.00 €
HELI CLUB REYNIES	200.00 €
TOTAL	12 505.00 €

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES ET AUTRES

NOM DES ASSOCIATIONS	2015
AIPADAV	300.00 €
ACPG VILLEBRUMIER	70.00 €
ADMR	150.00 €
PIEGEURS AGREES	280.00 €
ADAPEI	100.00 €
RESTOS DU COEUR	200.00 €
FONDATION DU PATRIM.	50.00 €
ASS. SPORT. LES 2 PONTS	2 500.00 €
CAUE	130.00 €
ACRA	100 €
TOTAL	3880.00 €
TOTAL GENERAL	16 385.00 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (deux abstentions) approuvent les propositions de subventions ci-dessus énumérées et disent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 de la commune.

VII – TRAVAUX COMMUNE 2015 ET FINANCEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la liste des travaux prévisionnels d'investissement pour l'année 2015 comprenant, notamment :

- Aménagements viaires de la Rue Clémenceau y compris honoraires (385.710 €)
- Travaux éclairage public Rue Maréchal Foch (pour solde) (100.000 €)
- Schéma gestion eau pluviale et assainissement (14.600 €)
- Aménagements bâtiments et mise aux normes (Maison Verdier, presbytère, église, atelier, ... (131.000 €)
- Matériel service technique, informatique, cantine, divers (7750 €)
- Achat terrain (5000 €)
- Mise aux normes éclairage public (1^{ère} tranche) (9600 €)
- Divers (9521 €)

Soit un total global de 663.181 €.

Monsieur le Maire propose de financer ces travaux par autofinancement, emprunt et augmentation des taxes directes locales.

VIII – VOTE BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE ET TAUX D'IMPOSITION 2015

VOTE TAUX D'IMPOSITION 2015 (DEL2015 12)

Les membres du conseil municipal,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le projet de budget pour l'année 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions et 1 contre) :

- décide d'augmenter de 3 % la fiscalité locale qui s'établit donc pour l'année 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation	16.67 %
- Taxe foncière bâti	12.56 %
- Taxe foncière non bâti	111.73 %
- CFE	26.51 %

EXPLOITATION			
DEPENSES			
		PROPOSE	VOTE
011	Charges à caractère général	428 467.00 €	428 467.00 €
012	Charges de personnel	330 000.00 €	330 000.00 €
014	Atténuation de produits	53 000.00 €	53 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	100 000.00 €	100 000.00 €
65	Autres charges gestion courante	69 895.00 €	69 895.00 €
66	Charges financières	2 758.00 €	2 758.00 €
67	Charges exceptionnelles	100.00 €	100.00 €
TOTAL	DEPENSES	984 220.00 €	984 220.00 €
RECETTES			
002	Excédent antérieur reporté	343 110.00 €	343 110.00 €
013	Atténuation de charges	100.00 €	100.00 €
70	Produits des services	45 500.00 €	45 500.00 €
73	Impôts et taxes	353 238.00 €	353 238.00 €
74	Dotations et participations	219 672.00 €	219 672.00 €
75	Produits financiers	22 600.00 €	22 600.00 €
TOTAL	RECETTES	984 220.00 €	984 220.00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
		PROPOSE	VOTE
16	Emprunts et dettes assimilées	12 479.00 €	12 479.00 €
20	Immobilisations incorporelles	20 600.00 €	20 600.00 €
21	Immobilisations corporelles	542 581.00 €	542 581.00 €
23	Immobilisation en cours	100 000.00 €	100 000.00 €
TOTAL	DEPENSES	675 660.00 €	675 660.00 €
RECETTES			
		PROPOSE	VOTE
001	Solde d'exécution reporté	251 382.00 €	251 382.00 €
021	Virement de la section de fonc.	100 000.00 €	100 000.00 €
10	Dotations fonds divers réserves	14 718.00 €	14 718.00 €
13	Subventions d'investissement	9 160.00 €	9 160.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	300 400.00 €	300 400.00 €
TOTAL	RECETTES	675 660.00 €	675 660.00 €

Budget approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE 2013

Après avoir constaté l'excédent de fonctionnement 2014 qui s'élève à la somme de 343 110.54 €, le conseil municipal décide de ne pas affecter ce résultat en investissement.

IX – PARTICIPATION TRANSPORTS SCOLAIRES 2015/2016 (DEL2015_11)

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal d'une lettre émanant de Monsieur le Président du Conseil Général concernant la prise en charge, totale ou partielle, par la commune, de la participation financière des familles aux frais de transports scolaires pour l'année scolaire 2015/2016.

Il indique également que l'Assemblée Départementale, lors de sa session budgétaire, a décidé de reconduire les forfaits de participation des familles aux frais de transports soit 92 € pour les demi-pensionnaires et 46 € pour les pensionnaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide que pour l'année scolaire 2015/2016, la prise en charge par la commune des frais de transports scolaires sera de 20 % soit 18.40 € pour les élèves demi-pensionnaires scolarisés :

Etablissements secondaires

- dans le département au collège, lycée, LEP, CFA, université, enseignement supérieur

Etablissements primaires

- maternelle et primaire scolarisés dans la commune de REYNIES

X – ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ELABORATION DES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMES (Ad'Ap) (DEL2015_15)

Monsieur le Maire expose le contexte réglementaire qui impose la date limite du 1^{ER} janvier 2015 pour rendre accessibles les établissements recevant du public (ERP).

Monsieur le Maire rappelle que l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité prévoit la mise en place d'un outil, l'agence d'accessibilité programmée, permettant de prolonger au-delà de 2015, le délai pour effectuer les travaux de mise en accessibilité.

Ce document précisera, outre les travaux à réaliser, les moyens financiers à mobiliser et la programmation envisagée qui ne devra pas excéder 3 ans à compter de son approbation.

Ces Ad'Ap doivent, au regard de cette réglementation, être réalisés avant le 26 septembre 2015.

Monsieur le Maire indique qu'afin de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser les coûts des prestations nécessaires à l'élaboration des Ad'Ap, la Communauté de Communes du Terroir de Grissoles et Villebrumier et la commune de REYNIES souhaitent constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics afin d'obtenir une commande publique au meilleur prix, pour recruter un prestataire spécialisé dans ce domaine.

Le groupement est réputé constitué à compter de la signature de la convention constitutive par les personnes dûment habilitées à cet effet.

Monsieur le Maire présente le projet de convention annexée à la présente délibération. Il rappelle que cette convention doit être validée par les communes adhérentes au groupement.

Il propose de désigner deux personnes pour siéger en tant que membre de la commission ad'hoc pour le suivi technique de ce dossier.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'élaboration des agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap)**
- **Désignent Monsieur PUJOL Christian et Mme INAUD Sèverine comme membres pour siéger à la commission ad'hoc**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, telle que présentée.**

XI – DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DE LA CCTGV

Monsieur PUJOL Christian (titulaire) et Mme INAUD Sèverine (suppléante) sont désignés comme membres pour siéger à la commission ad'hoc du groupement de commande pour l'élaboration des agendas d'accessibilité programmés (Ad'Ap)

XII – DPU PARCELLE B1002

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande concernant la parcelle B1002 et les constructions situées éventuellement sur celle-ci.

Afin de permettre aux propriétaires de vendre ce bien, les membres du conseil municipal, à l'unanimité renoncent à exercer leur droit de préemption urbain.

XIII – VENTE LIVRES COMMERATION CRUE 1930 (DEL2015_16)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la conférence sur la commémoration de la crue de 1930 organisée par la commune qui s'est déroulée dernièrement à Reyniès.

Certains intervenants proposaient de commander des livres relatant cet épisode terrible.

La commune a commandé 15 livres « L'inondation du 3 mars 1930 à Villemur sur Tarn et ses environs » et 10 ouvrages « Montauban flamboyante et rebelle » au prix de 25 € l'unité pour les premiers et 48 € l'unité pour les seconds.

Afin que les personnes qui n'auraient pu se procurer ces ouvrages puissent le faire, Monsieur le Maire propose de mettre ces livres en vente au prix d'achat.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuvent la proposition de Monsieur le Maire**
- **Disent que les livres acquis par la commune pourront être vendus au prix de :
25 € pour « L'inondation du 3 mars 1930 à Villemur et ses environs »
48 € pour « Montauban flamboyante et rebelle »**

XIV – AFFECTATION NOM BERGES DU TARN ET PLACE DE L'EGLISE

- Après avoir obtenu l'accord des familles, à l'unanimité, le conseil municipal décide que les berges du Tarn seront désormais dénommées « Berges REY et POITEVIN ».
- Place derrière l'église : à décider prochainement.

XV – QUESTIONS DIVERSES

VENTE DEBROUSSAILLEUSE (DEL2015 17)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la débroussailleuse n'est plus utilisée par les employés communaux du service technique et propose donc de le vendre au prix de 650 €.

Monsieur DEJEAN Philippe s'est porté acquéreur de cette débroussailleuse au prix proposé par Monsieur le Maire.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent la proposition de Monsieur le Maire
- Décident de vendre la débroussailleuse à Monsieur DEJEAN Philippe au prix de 650 €
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à cette vente.

CONTRAT AIDE

Madame GUTIEREZ-JAMME Sophie a été recrutée en CAE pour la période du 01/05/2015 au 30/04/2016 (20 H hebdomadaires). Elle sera prioritairement chargée de l'accueil et de la surveillance des enfants à la garderie et à la cantine.

CELEBRATION DU 08/05

Elle aura lieu au monument aux morts à 17 H 30. Un vin d'honneur, offert par la municipalité, sera servi à l'issue de la cérémonie.

FLEURISSEMENT

A prévoir rapidement

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 21/05 et jeudi 25/06/2015

Séance levée à minuit.

Claude VIGOUROUX

Véronique GUY

Gérard DABOUST

Vanessa JEANNERET

Christian PUJOL

Guillaume LAFON

Pierre VILIARE

Baptiste POMMIER

David FAVAREL

Benoît SOUBIE

Michel COGOREUX

**Nathalie TORRES
TEQUI**

Olivier DECROS

**Jean-Michel
VERMEIRE**

Claire DUFOUR